

	Priaxor® EC : marque déposée BASF.	Reimer® Pro : marque déposée BASF.
AMM	N° 2161101	N° 2010280
Composition	75 g/L fluxapyroxad* + 150 g/L pyraclostrobine *nom d'usage Xemium	90 g/L metconazole
Formulation	EC (Concentré Émulsionnable)	EC (Concentré Émulsionnable)
Cultures et usages autorisés	Blés, triticale épautre : septoriose*, rouilles brune et jaune, oïdium* Orges : helminthosporiose, rhynchosporiose, ramulariose, rouille naine, oïdium* Avoine : rouille couronnée, oïdium* Seigle : rhynchosporiose, rouilles, oïdium* *: uniquement pour une lutte conjointe sur l'ensemble des maladies	Blés, triticale épautre : septoriose, oïdium, rouilles, fusariose Orges : rhynchosporiose, rouilles, oïdium Avoine : rouille couronnée Seigle : rhynchosporiose, rouilles
Dose autorisée	1,5 L/ha - BBCH 25 à 69	1 L/ha - BBCH - 25 à 69
Classement	Mention d'avertissement : Attention H332 : Nocif par inhalation - H302 : Nocif en cas d'ingestion - H351 : Susceptible de provoquer le cancer - H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Mention d'avertissement : Attention H319 : Provoque une sévère irritation des yeux - H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée - H361d : Susceptible de nuire au fœtus - H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
ZNT Aquatique	5 mètres	5 mètres
ZNT Arthropodes		5 mètres
Nombre maximum d'applications	1 application par culture sur l'ensemble des maladies	1 par an
Délai avant récolte	35 jours	35 jours
Délai de rentrée dans la parcelle	48 H	48 H

Ce pack est utilisable pour lutter contre les maladies sur lesquelles les 2 produits sont autorisés (usages communs), ou pour lutter contre un complexe maladies où l'un et/ou l'autre sont homologués sur des pathogènes distincts (usages différents).

Marque déposée BASF	Medax® Max : marque déposée BASF.
AMM	N° 2170933
Composition	50 g/l de prohédadione-calcium + 75 g/kg de trinépac-éthyl
Formulation	WG
Usages et doses autorisées	Limitation de la croissance des organes aériens. Avoine d'hiver, blé tendre d'hiver, blé dur d'hiver, triticale, épautre et avoine de printemps : 0,75 kg/ha Blé tendre de printemps, blé dur de printemps et avoine de printemps : 0,5 kg/ha Orge d'hiver 1 kg/ha
Classement toxicologique	Mention d'avertissement : Attention H411
Nombre maximum d'applications	1 par an. Fractionnement possible en 2 application pour blé tendre d'hiver, blé dur d'hiver, triticale, épautre et orge d'hiver.
ZNT Aquatique	5 mètres
DAR - Stade limite d'appli.	F(BBCH 39) - entre les stades BBCH 29 et BBCH 39
DRE	6 heures

CONTACTS UTILES

Informations techniques Étiquettes et TDS	BASF France S.A.S Division Agro	0 800 100 299  ou www.agro.bASF.fr
Une question de santé	MSA	 0 800 887 887 
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF France S.A.S Division Agro	Service Sécurité 24h/24 : 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	www.adivalor.fr

Protection utilisateur lors de la manipulation : gants en nitrile EN374, bottes, combinaison de travail polyester/coton (65%/35%) déperlante, blouse Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial, masque de type A2P3.

428CFFE1018OUEST - Octobre 2018 - Annule et remplace toute version précédente. - Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.bASF.fr.

BASF FRANCE SAS – DIVISION AGRO 21 CHEMIN DE LA SAUVEGARDE – 69134 EULLY CEDEX Tél : 04 72 32 45 45

FONGICIDES BLES

Garantie Rentabilité Fongicide

La double rentabilité : protection maladies et couverture coût des fongicides selon le prix du blé



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Garantie Rentabilité Fongicide

La double rentabilité : protection maladies et couverture coût des fongicides selon le prix du blé



PROTECTION FONGICIDES CEREALES : Vous voulez concilier sécurité technique et sécurité économique ? Optez pour Garantie Rentabilité Fongicide !

D
O
U
B
L
E
R
E
N
T
A
B
I
L
I
T
E



Votre sécurité technique

avec un fongicide et un régulateurs performants et l'accompagnement de votre technicien



Le SDHI [Priaxor EC + Relmer Pro]

Medax Max, un régulateur haut de gamme



Votre sécurité économique

avec la couverture de votre investissement correspondant à l'achat de 2 produits ci-dessus en fonction du prix du blé



- Les prix de ces 2 produits de Garantie Rentabilité Fongicide **sont indexés sur l'évolution du prix du blé.**



Si le prix moyen du blé sur la période du 15 Mai au 15 Juin (cotation marché à terme de l'échéance Sept 2019) a baissé par rapport au prix de référence initial de **182 €/t**, votre distributeur déclenche **une ristourne proportionnelle** à cette baisse sur les fongicides BASF achetés **dans le cadre de Garantie Rentabilité Fongicide, dans la limite de 20% de leur valeur d'achat.**
Une couverture est contractée à cet effet par BASF.

Comment ça marche ?

- 1^e étape : achat de l'offre Garantie Rentabilité Fongicide (du 01/11/2018 au 31/12/2018) :

L'offre s'applique sur les volumes des 2 produits sélectionnés dans le tableau ci-dessous

	Nombre de pack du SDHI									
Priaxor EC+ Relmer Pro	4	5	6	7	8	9	10	11	12	...

	Le régulateur							
Medax Max en Kg	3	6	9	12	15	18	21	...

2^e étape : ristourne si le prix du blé a baissé

- Cotation retenue : blé tendre meunier Euronext (Matif) septembre 2019
- Prix de référence initial : **182 €/t**
- Prix de référence final : moyenne des cotations de fin de journée du 15/05/2019 au 15/06/2019
 - Si Prix B < Prix A versement de la ristourne
 - Si Prix B > Prix A, le prix des produits acquis n'est pas modifié
- Le prix des produits retenu pour calculer la ristourne est le prix sur facture